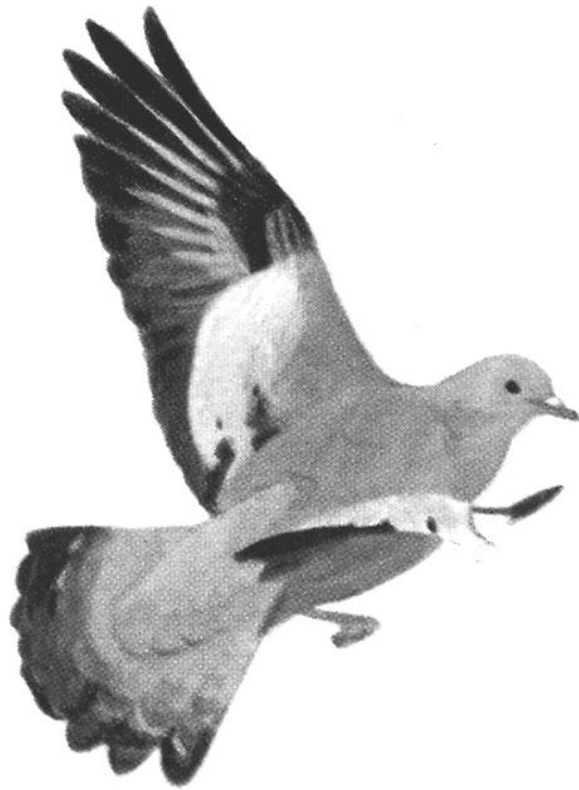


RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE



Présenté par Monsieur William BOIRON, Secrétaire Général

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis Chasseurs,

Il m'appartient de vous présenter, une nouvelle fois, le compte rendu de l'activité de votre Fédération pour la saison cynégétique 2019/2020.

Cette saison a été marquée par de nombreux évènements majeurs et restera une année charnière pour le monde cynégétique.

L'année 2019 a malheureusement été endeuillée suite aux décès de deux chasseurs, l'un lors d'une chasse collective au grand gibier et l'autre lors d'une partie de chasse au petit gibier. Je ne reviendrais pas sur les circonstances de ces accidents mortels, qui ont fortement marqué le monde cynégétique départemental, mais permettez-moi d'adresser une nouvelle fois tout notre soutien ainsi que celui de l'ensemble des chasseurs de la Vienne aux familles des victimes.

Dans la gestion de crise qui a suivi ces accidents mortels, votre Fédération a tenté de tout mettre en œuvre pour éviter que de tels incidents se reproduisent à l'avenir. Le Conseil d'Administration a donc pris la décision à chaud et dans l'attente de la validation du nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) de rendre obligatoire le respect et la matérialisation des angles de sécurité de 30°. Cette modification dans l'urgence des règles de sécurité a été bien accueillie par les chasseurs départementaux et il faut s'en féliciter. N'oublions pas que la chasse est avant tout un loisir et qu'il est déplorable que des vies soient brisées suite à des erreurs de tirs ou le non-respect des règles fondamentales liées à la sécurité. Je ne m'étendrais pas d'avantage sur ces drames de la saison dernière mais il faut bien être conscient qu'ils resteront marqués dans les esprits pendant de très nombreuses années. Il faut en tirer les enseignements pour améliorer les règles de sécurité.

Lors de cette période difficile pour la chasse départementale, un flot continu de publications et de discours anti-chasse s'est abattu sur votre Fédération et les chasseurs départementaux. A ce titre, je tiens à remercier les services de la Préfecture et de l'OFB qui ont su faire preuve de discernement et reconnaître les efforts significatifs du monde de la chasse en faveur de la sécurité. En effet, le travail de votre Fédération sur la sécurité a été reconnu à de multiples reprises et même si certaines mesures, inscrites dans le nouveau SDGC, peuvent vous paraître contraignantes, elles sont indispensables pour que la chasse puisse perdurer sur le long terme.

Cette saison cynégétique 2019/2020 fut l'année de la finalisation de notre nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour la période 2020/2026. Ce document cadre départemental est le fruit de nombreuses réunions de concertation et se veut le reflet des divers souhaits et orientations de la chasse départementale. Pour concevoir ce document, opposable à l'ensemble des chasseurs et des structures cynégétiques, votre Fédération a une nouvelle fois mobilisé sa commission spécifique mais aussi l'ensemble des acteurs du monde cynégétique et des chasseurs. La rédaction de ce 3^{ème} opus est le fruit d'une concertation étroite avec les acteurs ruraux départementaux (agriculteurs, forestiers et propriétaires) et les services de l'Etat. A ce titre, je souhaite les remercier pour leur participation constructive à sa rédaction. Je me permets de vous rappeler que le SDGC contient l'ensemble des actions opposables aux chasseurs pour les 6 prochaines années et qu'il trace la feuille de route cynégétique de votre Fédération pour cette période. Je ne peux que vous inciter à en prendre connaissance.

Pour la rédaction de ce SDGC, l'équipe mobilisée autour de mon collègue Dominique ROBERT et de notre Chargée de Mission Caroline CAILLY, a voulu concevoir un document le plus participatif possible. La commission a souhaité laisser le maximum de place à la consultation des gestionnaires de territoires et des chasseurs individuels. C'est pourquoi, pour la première fois, de nombreuses enquêtes ont été adressées, par voie électronique, aux adhérents de la Fédération pour connaître leurs opinions et souhaits sur des domaines très variés allant de la sécurité de la chasse jusqu'à la gestion des espèces.

L'une des principales difficultés de votre Fédération a ensuite été de réaliser des arbitrages quant aux souhaits de chacun.

Ce nouveau SDGC comporte plusieurs innovations. Tout d'abord, l'amélioration des règles de sécurité des chasseurs et des non chasseurs. A ce titre, je citerai par exemple l'inscription des nouvelles règles relatives à l'encadrement des chasses collectives au grand gibier avec l'obligation pour le responsable de battue ou son délégué d'avoir suivi d'ici 2026 la formation spécifique « sécurité en battue » dispensé par la Fédération. L'obligation de respect et de matérialisation de l'angle de sécurité de 30°. A ce propos, je me permets de formuler une mise au point. En effet, rien n'impose les moyens à mettre en œuvre pour cette matérialisation, l'important est que vos angles soient identifiables et peu importe qu'ils soient matérialisés par des morceaux de bois ou des jalons fluo.

Autre contrevérité, il est clairement indiqué dans ce SDGC que toutes ces mesures relatives à la sécurité lors des chasses collectives sont applicables pour les « chasses collectives à tir du grand gibier ». Les battues exclusives « renard » à plomb ne sont pas concernées par le champ de ces obligations.

Toutes ces nouvelles mesures, en lien avec la sécurisation des chasses collectives au grand gibier, sont matérialisées et inscrites dans le nouveau « registre de battue » que vous pouvez vous procurer gratuitement à l'accueil de la Fédération.

L'une des autres actions importantes de ce nouveau SDGC concerne la modification des règles relatives à l'encadrement de l'agrainage et l'affouragement du grand gibier. En effet, votre Fédération en accord avec les représentants du monde agricole et les autres partenaires, a souhaité « assouplir » les contraintes pour faciliter la mise en œuvre de mesure de limitation des dégâts agricoles. Désormais et ce depuis le 1^{er} mars 2021, pour pouvoir réaliser cet agrainage de dissuasion, les territoires intéressés doivent remplir et renvoyer une déclaration à la Fédération. Déclaration avec laquelle ils s'engagent à respecter les divers paramètres techniques obligatoires. Les dates d'autorisation de cet agrainage de dissuasion sont fixes pour les 6 prochaines années entre le 1^{er} mars et l'ouverture générale de la chasse.

Pour la gestion du grand gibier, l'une des actions majeures concerne la généralisation des ICE indices de changement écologique pour le suivi du cerf élaphe.

Une fois approuvé par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, ce document a été validé par Mme La Préfète le 10 juillet 2020. Suite à cette validation et conformément aux engagements de la Fédération, le SDGC complet a été adressé à l'ensemble des gestionnaires de territoires du département ainsi qu'aux Mairies et parlementaires. L'ensemble des chasseurs du département ont reçu une plaquette synthétique reprenant les principales nouveautés de ce SDGC en mettant l'accent sur les nouvelles règles de sécurité instaurées pour les six prochaines années.

Autre fait marquant de la saison, l'adaptation de votre Fédération et plus largement du monde cynégétique départemental à la pandémie de la COVID19. En effet, comme l'ensemble de la population française, les chasseurs et la Fédération ont dû s'adapter aux nouvelles contraintes liées à la sécurité sanitaire. Cette crise a entraîné l'annulation de

l'Assemblée Générale de votre Fédération en avril 2020 et nous a obligé à innover en la remplaçant, conformément aux statuts et au règlement intérieur, par une Assemblée Générale supplémentaire électronique organisée en mai par l'intermédiaire de l'espace adhérent.

Cette Assemblée Générale virtuelle a été bien suivie et ce sont près de 291 votants représentant 8 479 voix qui se sont exprimés. Cette première expérience du vote à distance s'est donc révélée satisfaisante avec peu de différences au niveau du nombre de participants par rapport à une Assemblée Générale classique. En effet, un différentiel de 65 votants et de 1 565 voix en moins par rapport à l'Assemblée Générale de 2019, réalisée au palais des congrès du Futuroscope, a été enregistré.

L'ensemble des dispositions proposées par la Fédération ont été validées à la très grande majorité.

Les divers retours ont été positifs mis à part quelques petits problèmes de perte du code adhérent et de connectivité à l'espace de vote très minoritaires.

Les Assemblées Générales des ACCA ont aussi été fortement impactées par cette crise sanitaire et ont été réalisées dans le courant de l'été au lieu du mois de juin. Ce décalage a entraîné un allongement des délais de validation des règlements intérieurs et des réserves agréées. Les conséquences de cette crise sur les ACCA sont d'autant plus importantes que cette pandémie a eu lieu l'année de mise en œuvre de la réforme de la chasse avec les changements des statuts et de règlement intérieur et de chasse (RIC) de ces associations.

Cette pandémie a aussi fortement perturbé le fonctionnement cynégétique, que ce soit pour l'organisation des parties de chasse, la tenue de réunions ou tout simplement pour la chasse du petit gibier ou la réalisation des battues de grand gibier. Les effets se sont également fait ressentir dans la prévention des dégâts et la protection des cultures. En effet, lors des semis 2020, les chasseurs ont eu de nombreuses difficultés à la fois pour l'entretien des clôtures et l'agrainage de dissuasion. Sur ce point, je tiens une nouvelle fois au nom de la Fédération à saluer Mme la Préfète et les services de la DDT pour leur écoute. Grâce à un système de dérogation nous avons pu réaliser les diverses opérations indispensables à la protection des cultures agricoles.

Votre Fédération a elle aussi été fortement perturbée dans son fonctionnement quotidien. Pour respecter les règles sanitaires dictées par le gouvernement et après une période de fermeture au public assez longue en mars et avril dernier, elle a dû s'adapter avec notamment le recours au télétravail pour le personnel pouvant opter pour ce dispositif. Conformément aux directives nationales de la FNC et compte tenu de l'état des comptes, aucune demande d'aide financière auprès des services de l'Etat n'a été formulée par votre Fédération.

Nous sommes bien conscients des nombreux désagréments engendrés par cette crise et nous avons tenté par tous les moyens de les limiter notamment en essayant de maintenir la Fédération ouverte au public pour la réalisation de ses missions de service public.

En effet, bien que l'utilisation des outils informatiques et la dématérialisation fonctionnent relativement bien, rien ne remplacera le contact humain et la tenue de réunions d'échanges et de concertation. Les conséquences de ce travail essentiellement à distance lors du premier trimestre 2020, ont aussi fortement impacté la gestion des plans de chasse grand gibier avec une impossibilité de pouvoir réunir les commissions de CTL et de restituer

les attributions aux adhérents. Comme pour la gestion des ACCA, cette crise sanitaire arrive au plus mauvais moment car 2019/2020 est l'année de récupération d'une nouvelle mission de service public pour la Fédération avec la gestion des plans de chasse, auparavant de la compétence des services de l'Etat.

Espérant que cette situation évolue rapidement dans le bon sens et nous permette de reprendre un fonctionnement normal. Comme il faut toujours essayer de garder le meilleur des périodes de crise, cette épidémie nous aura obligé à penser de nouvelles manières de travailler avec des procédures dématérialisées. Certaines nous ont fait gagner un temps précieux et doivent être poursuivies sur le long terme. Je pense notamment à l'utilisation d'outils informatiques pour la saisie des plans de chasse et la saisie des cartons de tirs.

Comme indiqué précédemment, en 2019/2020, en conséquence directe de la « loi chasse », votre Fédération s'est vu confier de nouvelles missions de service public, la gestion des ACCA et la gestion des notifications individuelles des plans de chasse grand gibier. Mais n'oublions pas que la tutelle des ACCA et la supervision des plans de chasse grand gibier sont encore de la compétence de Mme La Préfète.

Pour réaliser ces missions nouvelles, votre Fédération a dû engager une restructuration interne et recruter du personnel supplémentaire. C'est pourquoi, votre Fédération s'est attaché les services d'une assistante juridique. Mme Cassandra JEANNOT est venue compléter l'équipe fédérale. Cette salariée est donc désormais votre interlocutrice privilégiée pour les diverses questions relatives à la gestion des territoires cynégétiques qu'ils soient privés ou ACCA. L'équipe en charge de la gestion des territoires, est donc composée désormais de Cassandra JEANNOT pour les questions juridiques, de Christophe DELAROCHE pour la cartographie sous la coordination de notre Directeur, Maxence RONCHI.

L'autre effet induit par la réforme de la chasse de 2019 est la modification des statuts de la Fédération et de son règlement intérieur. Ces documents statutaires ont été entérinés par l'Assemblée Générale de 2020.

Cette Assemblée a également validé les nouveaux modèles de statuts et de règlements intérieurs des ACCA. Ces derniers ont par la suite été adoptés lors des Assemblées Générales des ACCA de 2020.

Ces nouveaux statuts ont modifié les modes d'élection des Conseils d'Administration avec un renouvellement complet des Administrateurs tous les trois ans. En 2020, les réserves ACCA ont été remaniées en devenant exclusivement des réserves en faveur du petit gibier. La chasse du grand gibier soumis au plan de chasse et du sanglier y est maintenant autorisée sans formalité supplémentaire.

En lien avec ces nouvelles missions et avec les nouveaux textes réglementaires, la Fédération s'est dotée de deux nouvelles commissions. L'une en charge de la sécurité et l'autre pour la gestion des ACCA. Les responsables de ces commissions sont respectivement Mr Olivier DONGUY et Mr Pascal FAYOUX. Pour la commission sécurité, cette commission est composée de l'ensemble des Administrateurs siégeant en commission grand gibier en y ajoutant le responsable de la commission petit gibier Mr Hervé JOYEUX.

Pour la commission Gestion des ACCA, Cette nouvelle commission est composée des membres suivants : Pascal FAYOUX, Joel GILET, Bernard REITZ, René PINARD, Jean Pierre BARBARAT, Gilles BARRAULT, Régis de la FOUCHARDIERE, René DULOUT, Francis GAILLARD.

Cette Assemblée Générale a également validé l'acquisition par la Fédération d'une propriété foncière d'une quarantaine d'hectares. Contrairement aux rumeurs, l'objectif de votre Fédération n'est pas de créer une « chasse Présidentielle » aux portes de Poitiers mais simplement de sanctuariser son site de formation. Ce dernier étant indispensable pour la formation au permis de chasser qui constitue l'une des missions de service public de votre Fédération. L'autre objectif est à moyen terme d'aménager le site pour y développer les autres formations mais aussi pouvoir l'utiliser comme support pour les animations scolaires ou pédagogiques menées par la Fédération.

Cette année a aussi été marquée par la volonté de votre Conseil d'Administration de développer le programme de gestion des cervidés par les indices de changements écologique. A ce jour, l'ensemble des massifs sont suivis par le programme des ICE. Le suivi du cerf élaphe par ce programme fait l'objet d'un accompagnement financier du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine. Qu'il en soit remercié. Ce suivi d'envergure a fait l'objet d'une demande d'aide dans le cadre du programme Ecocontribution. Pour ce dossier, votre Fédération travaille en collaboration avec les Fédérations Départementales de Charente et de Dordogne avec la coordination de la Fédération Régionale Nouvelle Aquitaine. La mise en œuvre de ces nouveaux indices n'a été rendue possible que par la forte mobilisation des divers acteurs du monde cynégétique.

En 2019/2020, la Fédération a également reconduit son programme de subvention de miradors pour améliorer la sécurisation des territoires. Cette année, ce sont plus de 120 territoires qui se sont vu attribuer environ 500 miradors. Au regard du succès indéniable de cette action et de son impact sur la sécurité, ces subventions seront reconduites les prochaines années. Depuis de nombreuses années, la Fédération a subventionné plusieurs centaines de miradors. Une nouvelle étape va devoir être menée pour suivre et accompagner les adhérents pour la bonne installation de ces dispositifs, notamment par le biais de visites techniques.

Au niveau du suivi des modes de chasse, des modifications sont intervenues avec la signature d'une convention avec la société de vénerie pour la délivrance des attestations de meutes. Aujourd'hui, ce sont les Présidents des Fédérations qui communiquent leur avis à la DDT pour la délivrance de ces attestations.

Concernant la gestion des ressources humaines de la Fédération, plusieurs changements significatifs sont à noter durant cette saison. Votre Fédération et plus spécifiquement mon collègue Gilles BARRAULT, en charge de la commission de gestion des ressources humaines, a dû faire face à la demande de temps partiel d'une salariée de la Fédération. Pour compenser ce mi-temps de 16 heures par semaine et comme vous avez pu le constater, nous avons complété notre équipe fédérale par l'embauche d'une salariée en CDD de 24 heures hebdomadaires afin assurer l'ensemble de nos missions.

Comme tous les ans, le Conseil d'Administration de la Fédération a étudié les demandes de subventions déposées par de multiples associations cynégétiques

départementales. Ces demandes ont été pour certaines honorées et ont permis d'apporter une aide au fonctionnement de plusieurs structures associatives.

Concernant le plan de chasse cervidés, il a été prélevé 1 685 grands cervidés pour 2 107 attribués et 6 019 chevreuils pour plus de 20 536 attribués. Pour compléter le tableau, il a été prélevé 5 599 sangliers. Tous ces animaux ont commis des dégâts aux cultures agricoles que les chasseurs ont financés au travers des cotisations spécifiques.

Sur les dégâts de grand gibier, votre Fédération a fait évoluer sa stratégie en passant d'une gestion globale des indemnités à une gestion locale, permettant de mettre l'accent sur les secteurs les plus problématiques au niveau des superficies détruites. Sur la répartition géographique, les principaux foyers de dégâts sont sensiblement les mêmes d'une année sur l'autre. Il faut constater que les 15 communes du département les plus impactées représentent 50% de la superficie détruite. Pour tenter de remédier à cette situation très localisée, plusieurs réunions locales de gestion des dégâts ont été organisées. L'objectif était de mettre les responsables des territoires concernés devant leurs responsabilités et les inciter à mettre en place le plus rapidement possible des actions pour limiter les superficies détruites.

En effet, comme de nombreuses fois rappelées par le Président, le système mutualiste de gestion des dégâts a ses limites et il est anormal que les 12 000 chasseurs et les 1 350 territoires de chasse de la Vienne assument les dégâts causés par une très faible proportion de territoires jouant aux apprentis sorciers avec le sanglier.

Cette stratégie semble avoir des effets bénéfiques car les superficies détruites par le sanglier sont à la baisse.

Au niveau de la répartition par espèces, les sangliers sont responsables de 693 ha de superficie détruite, le cerf 207 ha et le chevreuil 7 ha.

Pour les céréales d'hiver, les superficies détruites sont à la hausse et représentent cette année environ 122 ha ce qui est relativement élevé comparé à la moyenne sur les dix dernières saisons qui est de 96 ha. Pour le maïs et le tournesol, la situation est encore plus préoccupante avec 608 ha détruits pour une moyenne décennale de 273 ha. Pour les prairies par contre, la situation est maîtrisée avec 155 ha détruits pour une moyenne de 244 ha.

Pour 2019, le montant total des indemnités est de 541 000 € soit une hausse plus que significative par rapport à la saison passée dont le montant des indemnités était de 247 000 €.

Pour optimiser nos moyens de lutte contre les dégâts, la commission grand gibier de la Fédération a voulu modifier les règles encadrant l'utilisation des clôtures électriques. Une nouvelle convention d'utilisation des clôtures a été mise en place pour définir les fonctions des divers intervenants. De même, une vaste campagne de recensement du matériel de protection disponible sera prochainement réalisée.

Les surfaces endommagées auraient été vraisemblablement bien supérieures sans le travail réalisé par les délégués de la Commission Technique Locale. Bien entendu, nous n'arriverons jamais à zéro. En revanche, il est de notre devoir de chasseur de gérer les espèces en fonction de ce que peut supporter le milieu naturel.

Plus globalement, le Conseil d'Administration de la Fédération s'est réuni à six reprises. La tenue de ces réunions a elle aussi été fortement impactée par la crise sanitaire

et ses séances se sont tenues soit en présentiel, soit en visioconférence. Lors de ces réunions, de nombreux sujets ont été abordés et de nombreuses décisions prises. Nous pouvons retenir :

- L'établissement des propositions de fourchettes de plan de chasse pour le grand gibier, cerf et chevreuils notamment, en vue de leur validation par la CDCFS concernée. Les propositions formulées par votre Fédération ont tenu compte des divers paramètres favorables au respect de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.
- La préparation de la saison de chasse 2020. Dans ce cadre, votre Fédération a formulé des propositions de dates d'ouvertures et de fermetures à Mme la Préfète qui ont été analysées lors de la CDCFS dédiée. Votre Fédération a également proposé la reconduction des plans de gestion pour le lièvre, la perdrix, le faisan et le sanglier.
- La préparation du bilan financier et du budget. Comme vous pouvez le constater depuis plusieurs années, de nombreuses mesures ont été prises pour limiter les coûts de fonctionnement de la structure. Votre Fédération a pour objectif l'optimisation de son fonctionnement et propose les budgets les plus réalistes possibles afin de ne pas demander aux chasseurs de cotisations inutiles.
- La participation à de nombreuses réunions de la Fédération Régionale des Chasseurs, notamment la réunion annuelle en présence de l'ensemble de l'équipe de la Fédération Nationale des Chasseurs. L'objectif de cette journée était la présentation des points marquants de la réforme de la chasse.
- Votre Fédération, représentée par notre Président, a été reçue par Mme la Préfète. Lors de cet entretien, de très nombreux sujets ont été abordés, notamment les problématiques liées aux dégâts, à la gestion du sanglier et à la Peste Porcine Africaine, à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs, au contrôle des unités closes et bien d'autres encore.
- La participation au groupe de travail informel organisé par la DDT dans le cadre de la nomination des lieutenants de louveterie. A ce titre, je me permets de souligner l'important travail réalisé par les louvetiers pour la limitation des dégâts causés aux cultures agricoles.
- Au cours de l'hiver 2019/2020, la Fédération est allée à la rencontre de ses adhérents en organisant dans chaque massif une réunion qui avait pour objectif, de faire le point sur la situation du petit et du grand gibier, sur les relations entre la Fédération et l'Administration et d'autre part pour connaître l'attente des adhérents sur les thèmes abordés.

Lors de la saison qui s'est achevée au 30 juin 2020, il a été enregistré environ 12 500 validations, contre 13 716 durant l'exercice précédent. Bien que cela représente une chute importante de 9%, cette dernière est à pondérer par les effets de la réforme de la chasse. Cette chute importante est causée par la perte des 1 300 validations bi-départementales. 200 nouveaux chasseurs sont venus nous rejoindre.

Depuis de nombreuses années, nous constatons que le nombre de nouveaux chasseurs ne compense pas le nombre des abandons. Je pense qu'il sera difficile de grossir les rangs tant que nous serons dans l'impossibilité de développer le petit gibier. La chasse du grand gibier intéresse les chasseurs d'un certain âge mais n'intéresse pas les jeunes. Beaucoup de nouveaux chasseurs arrêtent de pratiquer au bout de quelques années, par désintéressement, faute de gibier présent sur le terrain.

Concernant le traitement des validations départementales, il faut noter que cette saison a été marquée par l'externalisation des impressions et des envois des titres annuels. Cette opération est désormais confiée à la société DocOne. Cette nouvelle organisation permet d'optimiser le temps de personnel affecté à ce dossier et nous évite de recourir à l'embauche de CDD pour la période estivale. En contrepartie, le traitement des bons de commande des titres de validation est légèrement plus long et il faut compter en moyenne 5 jours entre la réception de la validation et l'envoi du titre. Par conséquent, je vous invite à anticiper pour la prise de vos validations. Comme pour la dématérialisation des cartons de tirs, l'une des solutions pour vous garantir le meilleur délai de traitement est d'utiliser l'e-validation, solution aujourd'hui plébiscitée par environ 45% des chasseurs.

L'autre changement significatif pour les validations concerne le carnet bécasse. Conformément à la réglementation, les chasseurs doivent envoyer avant le 30 juin leur carnet bécasses pour pouvoir en obtenir un nouveau la saison prochaine. Le cas échéant le logiciel utilisé pour les validations de permis bloquera l'enregistrement d'un nouveau carnet. Pour vous éviter tous désagréments, je vous invite à renvoyer le plus tôt possible vos carnets à la Fédération.

Au niveau des adhésions territoriales, environ 1 350 territoires se sont affiliés à la Fédération durant cette saison.

S'agissant de la restauration des milieux, depuis toujours, les chasseurs font des efforts en faveur de la faune sauvage. Pour la saison 2019/2020, plus de 250 agriculteurs ont bénéficié d'une dotation de couverts faune sauvage. Ce sont plus de 1 700 hectares de couverts favorables à la biodiversité qui ont été implantés dans le département. Les projets de plusieurs ACCA et chasses privées ont été subventionnés pour planter de nombreux arbustes.

Tous ces projets ont été subventionnés par la Fédération avec le soutien financier du Conseil Régional et du Conseil Départemental. Qu'ils en soient remerciés. La mise en place de ces divers aménagements ont fait l'objet d'un dossier Ecocontribution Régional.

Il me reste à remercier tout le personnel fédéral pour sa totale implication dans le fonctionnement de notre Fédération et sa disponibilité au service de la chasse et des chasseurs de notre département.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis Chasseurs, je vous remercie de votre aimable attention.